

Affaires courantes

• (1020)

M. Rodriguez: Qu'y a-t-il de changé? Quelle est la différence? Ils sont tous aux pieds du même maître parce qu'ils veulent conserver leurs avantages. Je suppose que dans les circonstances actuelles, à la veille des élections, ils ont vraiment intérêt à être gentils avec les banques et à protéger leurs dons et leurs contributions.

L'autre chose que nous avons dite dans notre rapport minoritaire, c'est qu'il faudrait comptabiliser tous les paiements partiels et que le taux d'intérêt ne devrait s'appliquer qu'à la somme due.

Au Québec, une loi dit que lorsqu'on a fait un paiement partiel, l'intérêt ne peut être calculé que sur le solde dû. Voilà une situation intéressante dont je veux vous parler. C'est la loi dans la province de Québec pour les consommateurs et c'est le genre de mesure que je voulais que le gouvernement fédéral adopte dans la Loi sur les banques pour que tous les Canadiens jouissent des mêmes avantages que les consommateurs québécois en ce qui concerne le crédit, parce que c'est, à mon avis, une loi exemplaire.

Et, en fait, la Banque Nationale, la banque de la province de Québec, suivait le régime en vigueur au Québec. Quand elle est devenue membre de l'Association des banquiers, je parierai tout ce que vous voulez qu'on l'a obligée à se conformer aux mêmes règles que les autres banques. Cette association a obligé ce membre à se conformer à ses règlements.

Il me semble donc que c'est l'un des points qu'on devrait étudier au lieu d'essayer de faire adopter l'ALENA ici en deux jours en limitant la liberté d'expression à la Chambre des communes. Pourquoi n'étudions-nous pas les questions qui apporteront des avantages aux Canadiens au lieu d'en supprimer? Même maintenant avec l'ALENA dans la mesure où cet accord s'applique au système bancaire, ces questions ne seront jamais abordées. Elles ne seront jamais étudiées une fois qu'elles seront cimentées dans la structure des établissements financiers à l'échelle du continent nord-américain. C'est là le problème.

Alors nous disons aux banques que tous les paiements partiels effectués devraient être déduits du solde dû et les intérêts ne devraient être calculés que sur la partie restante.

Une voix: C'est logique.

M. Rodriguez: Oh, non, les banques comptent des intérêts depuis le début, si vous dépassez l'échéance du paiement.

Une voix: Même pour les députés?

M. Rodriguez: Eh bien, je sais que c'est le cas pour moi, j'ignore si c'est le cas pour tous les députés.

Je vous dis que c'est très injuste. Nous avons proposé que tous les organismes émetteurs de cartes de crédit soient obligés de calculer les intérêts de la même manière, en utilisant la même méthode de calcul.

Nous avons dit qu'il devrait y avoir un protecteur des consommateurs pour les services financiers et que cette personne devrait être chargée de surveiller le taux des cartes de crédit et les frais abusifs demandés pour les services financiers. De toutes les plaintes que je reçois, il y en a bien 25 p. 100 qui concernent les frais d'administration que les banques imposent à leur clients et les cartes de crédit.

Maintenant, que devient le député dans tout cela? Il devient le protecteur des consommateurs en ce qui concerne les institutions financières. C'est le député qui devient maintenant le protecteur des consommateurs et qui doit téléphoner pour essayer d'obtenir que les banques se laissent fléchir.

Je constate que ces frais d'administration et les intérêts sur les cartes de crédit servent souvent à renflouer les banques lorsqu'elles ont fait des investissements désastreux. J'ai vu des petits entrepreneurs dans ma circonscription qui sont venus humblement demander aux banques de les aider à traverser cette récession. Voici ces banques, les piliers de la collectivité. Quand les choses vont bien, que l'argent abonde, les beaux jours sont de retour. Voilà que les banquiers débouchent des bouteilles de champagne. Lorsque l'économie périclité dans la collectivité, qui se précipite dans les autocars Greyhound en direction du Mexique ou des îles Caïmans? Les banques, qui ferment.

• (1025)

C'est stupéfiant! Lorsque les choses vont bien, elles sont là pour tout le monde, mais lorsque les temps sont durs, elles serrent la vis, mais pas pour les grosses entreprises. Lorsque M. Reichmann a téléphoné au président de la Banque Royale et lui a dit qu'il avait besoin de 100 millions de dollars pour Canary Wharf—ou n'est-ce pas plutôt Parrot Wharf, le sanctuaire d'oiseaux de Londres, le président lui a répondu: «M. Reichmann, êtes-vous sûr que vous ne voulez pas plutôt 200 millions de dollars? Cela ne vous coûtera pas plus cher. Vous pouvez obtenir 200 millions, et nous n'avons pas besoin d'examiner vos livres ou d'obtenir une garantie. Votre parole nous suffit.»

Vous voyez la différence. Or, si un entrepreneur s'adresse au directeur de la banque, celui-ci lui dit: «Non, vous ne pouvez pas obtenir de crédit, car vous n'avez pas